

SCIC SA ENERGIE CITOYENNE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Date : Samedi 19 mars 2016

Lieu : Maison du Bois à Auchy-les-Hesdin (62)

Sur convocation du Président-Directeur Général, Michel Carré, les membres de la société coopérative d'intérêt collectif anonyme Energie Citoyenne se sont réunis en assemblée générale ordinaire le samedi 19 mars 2016 à 14h30.

Sur première convocation, le quorum nécessaire pour l'assemblée est d'un cinquième des sociétaires ayant droit de vote, les sociétaires ayant donné procuration sont considérés comme présents. 79 sociétaires présents (sur 186). Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. 11 personnes non sociétaires sont présentes, dont deux élus et des représentants de projets émergents (Communauté Artois Lys, réseau bois-énergie citoyen). Deux journalistes étaient présents (Abeille de la Ternoise et journal de Montreuil) Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents (liste en annexe).

L'assemblée est animée de façon collective par les membres du Conseil d'Administration, et Audrey JUMEAUX en est nommée secrétaire. Un scrutateur est nommé : Jean-Bernard BECQUART.

Ordre du jour

L'ordre du jour était le suivant :

- Rapport moral et financier, comptes annuels
- Vote des rapports
- Présentation de projets citoyens émergents sur la Communauté Artois-Lys et Lens-Liévin
- Présentation du réseau bois-énergie citoyen, vote
- Election des nouveaux candidats au Conseil d'Administration

Rapports

Le rapport d'activités, le rapport moral, les comptes annuels sont présentés par les administrateurs. (cf. documents joints)

Présentation de projets citoyens émergents

- Communauté de communes Artois-Lys

La Communauté de communes Artois-Lys souhaite mettre en place un projet solaire citoyen sur son territoire. Suite à deux réunions d'informations, un groupe de citoyens s'est constitué début février 2016. Ils sont à la recherche de toitures pouvant accueillir les panneaux solaires. Ils réfléchissent également au portage juridique du projet : rejoindre la SCIC Energie Citoyenne ou créer leur propre SCIC.

- Maison de l'Emploi de Lens-Liévin

Quelques citoyens réfléchissent à développer un projet solaire citoyen sur la toiture de la Maison de l'Emploi de Lens-Liévin. Dans ce projet, les toitures sont repérées, mais il n'y a pas de groupe structuré. Les études de faisabilité sont en cours.

Adoption des résolutions

Il est rappelé que seuls les sociétaires ont le droit de vote. Les personnes non sociétaires, et celles ayant fait une demande de prise de parts sociales le jour de l'assemblée n'ont pas le droit de vote. En SCIC, le vote se fait par collègue. Au sein d'Energie Citoyenne, il existe 4 collèges, au sein desquels les droits de vote sont répartis :

- Collège A : citoyens bénéficiaires (40 % des droits de vote)
- Collège B : propriétaires, bailleurs, bénéficiaires (15 % des droits de vote)
- Collège C : collectivités, associations, entreprises (20 % des droits de vote)
- Collège D : salariés, partenaires financiers (CIGALES...), experts, partenaires techniques (25 % des droits de vote)

Chaque sociétaire est membre d'un collège en fonction de son appartenance à une catégorie et vote dans ce collège. Chaque sociétaire ne dispose que d'une seule voix quelque soit le nombre de parts qu'il détient (principe d'1 personne = 1 voix). Le vote du collège correspond à la majorité des voix du collège. Les abstentions, votes blancs ou nuls sont considérés comme des votes contre la résolution.

- **Première résolution : le rapport moral et le rapport d'activités (en annexe)**

L'Assemblée Générale approuve le rapport moral et le rapport d'activités.

Nombre de votants : 79

Collège A :	Oui 65	Non <input type="checkbox"/>	Abstention <input type="checkbox"/>
Collège B :	Oui 2	Non <input type="checkbox"/>	Abstention <input type="checkbox"/>
Collège C :	Oui 8	Non <input type="checkbox"/>	Abstention <input type="checkbox"/>
Collège D :	Oui 4	Non <input type="checkbox"/>	Abstention <input type="checkbox"/>

Total du vote : 100 % oui, 0% non, 0% abstention

- **Deuxième résolution : le rapport financier (en annexe)**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes 2014-2015 (Compte de résultat, bilan et annexe) et le rapport de Commissaires aux comptes (cabinet Turbez-Lenglart), approuve les comptes de l'exercice faisant apparaître un déficit de 1865,25 euros.

Nombre de votants : 79

Collège A :	Oui 65	Non <input type="checkbox"/>	Abstention <input type="checkbox"/>
Collège B :	Oui 2	Non <input type="checkbox"/>	Abstention <input type="checkbox"/>
Collège C :	Oui 8	Non <input type="checkbox"/>	Abstention <input type="checkbox"/>
Collège D :	Oui 4	Non <input type="checkbox"/>	Abstention <input type="checkbox"/>

Total du vote : 100 % oui, 0% non, 0% abstention

- **Troisième résolution : le rapport spécial du commissaire aux comptes (en annexe)**

L'assemblée générale approuve les termes du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Nombre de votants : 79

Collège A :	Oui 65	Non <input type="checkbox"/>	Abstention <input type="checkbox"/>
Collège B :	Oui 2	Non <input type="checkbox"/>	Abstention <input type="checkbox"/>

- créer un circuit court de l'énergie (production et utilisation de la chaleur sur place, approvisionnement en bois locaux et gérés durablement)
- créer 1 à 2 emplois au sein de la société

L'assemblée générale accepte d'être la structure porteuse du projet « réseau bois-énergie citoyen » et de solliciter les demandes de financements s'y rapportant, sous réserve de:

- Conditionner l'investissement à l'obtention des subventions
- Un engagement des structures bénéficiaires à réduire ses besoins en énergie, ainsi que la mobilisation par les structures bénéficiaires de l'épargne citoyenne sur son territoire (obligations de moyens)
- L'engagement du COPIL à susciter l'implication de deux membres au moins dans le CA d'Energie Citoyenne

Nombre de votants : 69

Collège A : Oui 52 Non 2 Abstention 3 (collège A vote donc oui à la majorité)

Collège B : Oui 2 Non 0 Abstention 0 (collège B vote donc oui à la majorité)

Collège C : Oui 6 Non 0 Abstention 1 (collège C vote donc oui à la majorité)

Collège D : Oui 3 Non 0 Abstention 0 (collège D vote donc oui à la majorité)

Total du vote : 100 % oui, 0% non, 0% abstention

L'assemblée générale propose que pour les futurs projets, le comité de pilotage nommera un administrateur et un suppléant au conseil d'administration d'Energie Citoyenne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h, place au verre de l'amitié.

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président directeur général et le secrétaire de séance.

Michel CARRE
Président Directeur Général

Audrey JUMEAUX
Secrétaire de séance